



COMMUNE DE CLAPIERS
www.ville-clapiers.fr

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 2 février 2017 à 18h30
réuni sous la présidence de Monsieur Eric PENSO, Maire**

Etaient Présents : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD - Gilles CHRETIEN Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Servane BESSOLES - Yves FANJAUD - Brigitte MIAS - Guillaume BUREL Gilles DUTAU - Gabrielle CROUZIL - Christine DAVY - Marjolaine AVENTURIER - Julien BASCOUL - Anne VINCENT-FAGOT - Vincent MEYNIER - Vanessa DEDIEU - Guy FILLET - Michel CHASTAING – Bernard DUVIC Marie-Noëlle SIBIEUDE – Philippe FOULON

Etaient Représentés : Monique BARON représentée par Eric PENSO

Etaient Absents : Guy MARTRE
Simon UGUEN
Faouzia DAHMANE
Cécile PAGES

Nombre de conseillers :

- En exercice : 29

- Présents : 24

- Votants : 25

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Séverine TEILHARD-RIOLA est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire mets l'Ordre du Jour au voix.

Avant de débiter la séance Madame SIBIEUDE interpelle Monsieur le Maire concernant un courrier qu'elle lui a fait parvenir le 18 janvier dernier par voie officielle ainsi que par mail à tout le Conseil Municipal. Ce courrier fait état d'un vœu concernant le soutien au Journal LA MARSEILLAISE.

Elle s'étonne de ne pas voir ce vœu inscrit à l'Ordre du Jour du Conseil Municipal et demande pourquoi à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique que ce vœu n'est pas à l'ordre du jour car il se trouve être à caractère extra communal et qu'il n'a donc pas sa place dans ce Conseil. Il n'a donc pas été retenu.

Madame SIBIEUDE indique qu'elle est fortement surprise qu'une Municipalité qui se veut de gauche ne soutienne pas la pluralité de la presse et de l'information. Elle estime que les Clapiérois sont concernés puisqu'il s'agit d'informations qui peuvent être données à tous les citoyens, qu'ils soient Montpelliérains, Clapiérois... au même titre que MIDI-LIBRE, LA DEPECHE....

Elle souligne qu'il est très important de soutenir une presse, quelle qu'elle soit, qui se retrouve en difficulté et que la liberté et la pluralité de l'information puisse être présente.

L'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité.

00 – AFFAIRES GENERALES - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2016

Madame SIBIEUDE fait mention que dans le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2016 il est fait référence au rapport de SA3M sur lequel elle avait interpellé Monsieur CHRETIEN lors du Conseil Municipal du 6 octobre dernier.

Elle souligne que Monsieur CHRETIEN s'était engagé à lui apporter des réponses concernant le bilan de la SA3M. Or, à ce jour, elle n'a toujours pas obtenu de réponse.

Madame SIBIEUDE fait remarquer ensuite que les intitulés des questions orales qu'elle fait parvenir avant les Conseils ne sont pas repris dans leur intégralité.

Elle demande à ce que l'intégralité de ce qu'elle prend la peine de communiquer, de décrire et d'argumenter soit retranscrit intégralement dans le Procès-Verbal.

Elle donne ensuite pour exemple de sa question sur : Conseil de Métropole et Elus Métropolitains.

« Notre Collègue Cécile PAGES nous interpelle sur le fonctionnement des représentants de la Commune de Clapiers au Conseil de Métropole. Je la remercie pour cette interpellation que je partage dans sa totalité. A l'interrogation de notre collègue Cécile PAGES sur l'absence des compte-rendu de mandat qui vous a été donné par les Clapiérois à la Métropole, j'ajouterai la nécessité de consulter les citoyens et les représentants au préalable de chacune de vos interventions et de votes au Conseil de Métropole. Monsieur le Maire, quand mettrais vous enfin en place cette démocratie participative que vous revendiquez ».

Il a été répondu : « Nous la mettons en place depuis le début du mandat par l'intermédiaire de réunions publiques, de réunions de quartier, de commissions et d'échanges constants avec les habitants. Nous ne pensons pas que démocratie participative soit l'oubli et l'effacement total de la fonction de l'Elu comme vous le sous-entendez. Le plébiscite permanent ou le référendum permanent dévalorisent l'Elu et sont étrangers aux conceptions que l'on peut se faire d'une démocratie renouvelée ».

Madame SIBIEUDE indique que le sens de sa question était de demander à Monsieur le Maire pourquoi il n'y avait pas de compte-rendu de son mandat à la Métropole mais surtout pourquoi elle n'avait pas à sa disposition tous les documents qui lui sont remis avant un Conseil de Métropole afin que, au moins pour les questions concernant Clapiers, elle puisse en prendre connaissance et éventuellement apporter des remarques même s'il n'en était pas tenu compte.

Monsieur le Maire l'informe que ses questions orales seront reprises en intégralité.

Madame GABORIT intervient et regrette que Madame PAGES ne soit pas présente.

Elle revient sur les affirmations que Madame PAGES a tenu dans le dernier Clap Mag et rappelle qu'elle avait répondu à Madame PAGES concernant les 30 000 € d'économie sur les frais de personnel qui faisaient l'objet de la DM 2.

Elle rappelle que suite au report de la mise en œuvre de la modification du régime indemnitaire prévu par la réglementation, la Commune a récupéré 30 000 €. A la question que Madame PAGES posait, elle avait répondu qu'il était prévu de mettre en place cette année une mesure qui n'est en fait applicable qu'en 2017.

Elle tient à souligner qu'en aucun cas le personnel ne fait les frais de ce report.

Elle regrette ce procès d'intention et tient à faire remarquer qu'elle répond toujours aux questions qui lui sont posées en toute transparence.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre est adopté à l'unanimité.

01 – AFFAIRES GENERALES - Application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil Municipal, depuis la séance du 7 décembre 2016 et qui sont les suivantes :

- **Décision 2016-029 du 19 décembre 2016** : Conclusion d'un marché de services avec l'entreprise APAVE pour les contrôles techniques périodiques des installations recevant du public (E.R.P), pour une durée d'un an renouvelable tacitement sur une période maximale de 4 ans et d'un montant de 3 455,00 € HT,
- **Décision 2016-030 du 22 décembre 2016** : Conclusion d'un contrat d'assurance des risques statutaires (Décès – Accident du travail – Maladie professionnelle – Longue maladie – Maladie longue durée) avec le Cabinet SOFAXIS, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, pour un montant prévisionnel de 44 251.47 € HT,
- **Décision 2017-001 du 10 janvier 2017** : Conclusion d'un marché d'ingénierie avec l'entreprise FC INGENIERIE pour l'étude de faisabilité chaufferie bois et réseau de chaleur, d'un montant de 4 680,00 € HT,
- **Décision 2017-002 du 17 janvier 2017** : Conclusion d'un marché de services avec l'entreprise AC&MO pour les contrôles techniques Espace Bonnier, d'un montant de 7 900,00 € HT,
- **Décision 2017-003 du 30 janvier 2017** : Conclusion d'un contrat de maintenance du logiciel « Recensement Militaire » avec la SARL ADIC, d'une durée de 1 an renouvelable deux fois ; d'un montant de 90.00 € HT annuel.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

02 – FINANCES – Débat sur le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Montpellier au titre des exercices 2010 et suivants.

Madame France Gaborit, 1^{ère} adjointe, déléguée aux affaires financières, expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Clapiers a été destinataire, comme l'ensemble des 31 communes membres de la Métropole, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées, portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, pour les exercices 2010 à 2014.

Elle précise qu'il est demandé par la Chambre Régionale des Comptes que ce document, communiqué aux Conseillers Municipaux, donne lieu à débat en séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame GABORIT précise qu'il s'agit des comptes du dernier mandat et de la gestion du Président MOURE.

Monsieur CHASTAING souligne que ce document est particulièrement intéressant puisqu'il permet d'accéder à des informations provenant d'un organisme compétent et concernant la Communauté d'Agglomération

Il souhaiterait savoir, puisque la Commune de Clapiers est actionnaire, si les comptes de la SAAM se sont redressés depuis la période évoquée où des déficits, en rapport aux capitaux propres, étaient particulièrement inquiétants.

Monsieur le Maire fait remarquer que dans le dernier compte-rendu d'activités de la SA3M approuvé lors du dernier Conseil, il était fait mention d'un redressement des comptes.

Madame SIBIEUDE fait remarquer que ce document met en évidence les dysfonctionnements de la gestion de l'argent public entre les années 2010 et 2014.

Elle donne pour exemple « Unlimited », de la subvention indécente de l'APFTE, de la gestion calamiteuse d'Ametyst, de son dysfonctionnement et du désastre écologique qui en découle, de la décharge de Castries.

Elle fait remarquer ensuite qu'à la page 32 de ce document figure un premier tableau indiquant le stock des dettes et un second tableau intitulé : « principaux ratio d'alerte » et que donc, si il y a alerte c'est qu'il y a inquiétude.

Elle constate que la capacité de désendettement passe, de 2010 à 2014, de 6,9 % à 8,6% et que la capacité de désendettement en année, passe de 7 années à 9 années. Ce qui représente 30 % d'augmentation.

Elle souligne que ce qui est inquiétant c'est la comparaison de ces chiffres à la moyenne nationale qui en termes d'années, pour des communes ou des groupements de communes identiques à l'Agglomération de Montpellier sont à 3,8 années en 2010, 4,2 années en 2012, 4,9 années en 2014. Ce qui équivaut à dire que l'Agglomération de Montpellier est au double.

Elle revient ensuite sur le taux d'endettement des habitants de la Métropole, et fait remarquer qu'en 2014 ce taux d'endettement était de 2 000 €/habitant alors que pour des communes similaires, la moyenne nationale était de 1 088 €/habitant.

Elle indique que son inquiétude est accrue car lors du Conseil Municipal du 6 octobre dernier, Monsieur CHRETIEN avait alors présenté le bilan et avait voulu la rassurer en lui disant que dorénavant tout allait bien pour la SAAM. Elle réitère donc sa demande d'avoir des réponses concernant le bilan actuel de la SA3M.

Elle poursuit en indiquant qu'elle constate qu'après clôture des comptes 2013, le déficit de dettes de la SAAM dépasse les 4000 %. Elle souhaiterait connaître les raisons de cet endettement colossal, ce qui se passe réellement à la SAAM, ce qu'ils veulent nous cacher. Elle rappelle que la Commune est pieds et poings liés avec la SAAM dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Castelet.

Elle tient à faire remarquer que cette mauvaise gestion, ce dysfonctionnement sont aux dépens de l'argent public des habitants de la Métropole mais également des Clapiérois.

Elle réclame le droit de savoir les raisons de ce dysfonctionnement, pourquoi cette situation est-elle celle d'aujourd'hui.

Elle demande à Monsieur le Maire ce qui a été mis en place à la Métropole depuis 2014 pour trouver des solutions afin de sortir de cette situation dramatique.

Madame TEILHARD-RIOLA fait remarquer à Madame SIBIEUDE que tout ce qu'elle vient d'évoquer porte sur la gestion de la Métropole d'aujourd'hui alors que l'affaire qui doit être débattue porte sur la gestion de l'Agglomération jusqu'à 2014. Elle s'interroge sur la manière dont elle va pouvoir faire le compte-rendu de cette affaire.

Madame SIBIEUDE insiste sur le fait que concernant la SAAM, les derniers chiffres dont elle a eu connaissance, étaient tout aussi alarmant. Elle demande à ce que lui soit prouvé qu'il y a eu évolution et qu'elle voudrait savoir aujourd'hui ce qui est fait pour ne pas se retrouver à nouveau dans cette situation.

Monsieur le Maire précise que c'est un débat et qu'il n'a pas à répondre aux questions.

Monsieur CHRETIEN intervient et fait remarquer à Madame SIBIEUDE que les chiffres qu'elle avance concernant la SAAM, sont des chiffres de 2013 et que depuis beaucoup de choses ce sont passées. Il précise que le rapport de la SAAM présenté en fin d'année dernière était beaucoup plus favorable que les chiffres annoncés sur 2013.

Madame SIBIEUDE admet les remarques de Monsieur CHRETIEN sauf que dans le bilan présenté le 6 octobre, il y avait encore des chiffres alarmants et insiste pour avoir des réponses et des chiffres qui lui prouvent que la situation s'améliore.

Monsieur le Maire précise qu'il ne représentait pas de la Commune pendant cette période.

Madame SIBIEUDE lui fait remarquer qu'en 2014, il était déjà Maire de la Commune.

Monsieur le Maire lui rappelle que le document en question porte sur les années 2010 à 2014 et qu'il n'a été élu qu'en milieu de 2014.

Madame SIBIEUDE insiste et lui demande, puisqu'il est à la commission des finances aujourd'hui, ce qu'il a mis en place depuis 2014.

Monsieur le Maire informe Madame SIBIEUDE qu'il n'est pas dans l'exécutif de la Métropole et l'invite à écrire à Monsieur SAUREL afin d'avoir des réponses à ses questions.

Thierry NOEL tient à apporter une précision concernant les Commissions en indiquant que ce n'est pas au cours de ces dernières que sont prises les décisions.

Il revient ensuite sur l'alarmisme dont fait preuve Madame SIBIEUDE concernant ce bilan et recommande de lire jusqu'au bout les différents paragraphes car certes l'endettement est d'environ 2000 € par habitant, mais la conclusion de la Chambre Régionale des Comptes sur ce point indique : « Cette dette inclue dans son budget l'investissement réalisé en matière de transport », ce qui n'est pas fait dans les autres Agglomérations. Le point de comparaison est de ce fait biaisé.

Il admet que les comptes de la SAAM dans ce bilan ne sont pas très bons, mais qu'ils s'améliorent depuis quelques années comme il l'a déjà été indiqué récemment en Conseil Municipal.

Il rappelle que ces chiffres datent de 4 ans et suggère d'être plus optimiste car malgré tout, le bilan qui est fait par la Chambre Régionale des Comptes n'est pas aussi alarmant que l'affirme Madame SIBIEUDE.

Madame SIBIEUDE signale qu'elle a bien lu les documents jusqu'au bout et qu'effectivement elle a bien vu l'explication qui était donnée au montant du taux d'endettement des habitants et a bien compris qu'il était élevé puisque le budget transport était intégré au budget principal.

Elle souhaite cependant préciser qu'elle a fait des recherches concernant des métropoles similaires notamment Strasbourg et il en ressort que dans cette métropole, le taux d'endettement par habitant est de 1 090 €/habitant et affirme que le budget transport est également intégré dans le budget principal.

Madame CROUZIL tient à faire remarquer que Strasbourg investit beaucoup moins dans du tramway que ne peut investir Montpellier. Elle rappelle que Montpellier a démarré la construction du tramway dans ces années 2010-2014.

Elle demande à Madame SIBIEUDE si elle a comparé les mêmes chiffres pour les mêmes dépenses, au même moment, dans les mêmes années, ou est-ce qu'elle a comparé des chiffres provenant de différentes années 2016, 2014, 2010.....

Elle enjoint Madame SIBIEUDE de donner les chiffres qu'elle a comparé.

Madame SIBIEUDE précise qu'elle a comparé à Métropoles égales et qu'elle constate que le taux d'endettement est différent.

Madame CROUZIL rappelle à Madame SIBIEUDE qu'il faut bien comparer les mêmes dépenses.

Monsieur CHASTAING intervient pour préciser que le transport est un investissement que l'Agglomération de Montpellier a fait elle-même et non la TAM qui a investi mais qu'il est bien mentionné dans le rapport qu'il y a un gros problème en termes d'amortissements de ces investissements. Il existe donc une forte incidence pour les années à venir sur les finances de l'actuelle Métropole.

Il précise que le Collectif Ligne 5 pensait que cette dépense était intégrée dans les comptes de la Métropole.

Monsieur le Maire clôt le débat.

03 – FINANCES - Attribution de subventions aux associations

Madame France Gaborit, 1^{ère} adjointe, déléguée aux affaires financières, propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Gymnastique Artistique Clapiéroise, au titre de l'année 2016, pour un montant de 1 000 €,
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire

Madame GABORIT précise que c'est bien une subvention au titre de l'année 2016. Cette association n'avait pas donné l'intégralité de son dossier au moment de l'attribution de décembre et qu'il est donc proposé aujourd'hui d'attribuer cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, approuve cette affaire à l'unanimité.

04 – PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs

Compte tenu de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les agents relevant de la catégorie C ont été reclassés au 1^{er} janvier 2017.

En effet, dans cette catégorie, seuls 3 grades subsistent alors qu'il y en avait 4 auparavant.

Il conviendra donc de mettre à jour le tableau des effectifs afin d'être en adéquation avec cette nouvelle classification.

Monsieur NOEL rappelle que lors de la dernière Commission Personnel, il a expliqué cette mise en place et notamment celle d'un processus de transformation des primes en points d'indice pour les intégrer dans le traitement brut. Le traitement mensuel des agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2017 a été augmenté d'un équivalent de 4 points pour un montant de prime équivalent à 3 points.

Monsieur NOEL précise que les droits des agents ainsi que l'ancienneté dans l'échelon ont été bien sûr maintenus.

Par ailleurs, pour des motifs de bonne gestion des services, il sera proposé au Conseil Municipal :

- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Monsieur NOEL explique qu'il s'agit du transfert d'un agent de la filière Animation à la filière Service Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Service Administratif :

Directeur Général des Services	temps complet.....	1
Attaché Principal	temps complet.....	1
Attaché	temps complet.....	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe.....	temps complet.....	1
Rédacteur.....	temps complet.....	2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe.....	temps complet.....	4
Adjoint Administratif	temps complet.....	3
Contractuel Collaborateur de Cabinet.....	temps complet.....	1

Service Communication :

Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	temps complet.....	2
Adjoint Administratif.....	temps incomplet (25h)	1

Police Municipale :

Chef de Service de police municipale	temps complet.....	2
Brigadier Chef Principal.....	temps complet.....	1
Gardien de Police	temps complet.....	2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe.....	temps complet.....	1

Service Technique :

Ingénieur	temps complet.....	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	temps complet.....	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	temps complet.....	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe.....	temps complet.....	2

Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe.....	temps incomplet (31h)	1
Adjoint Technique	temps complet.....	4

Service des Écoles et Restaurants Scolaires :

ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe.....	temps complet.....	2
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	temps complet.....	2
Agent de maîtrise.....	temps incomplet (29h)	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe.....	temps complet.....	3
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe.....	temps incomplet (29h)	1
Adjoint Technique	temps complet.....	5
Adjoint Technique	temps incomplet (33 h)	1
Adjoint Technique	temps incomplet (29 h)	1
Adjoint Technique	temps incomplet (25 h)	1
Adjoint Technique	temps incomplet (23 h)	1
Adjoint Technique	temps incomplet (20 h)	2
Adjoint Technique	temps incomplet (18 h)	1

Services Enfance jeunesse – Culture – Sport – Convivialité – Protocole – Aînés actifs

Attaché Territorial.....	temps complet.....	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	temps complet.....	1
Animateur.....	temps complet.....	3
Adjoint Administratif.....	temps complet	2
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	temps complet.....	3
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (33h)	1
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (25h)	2
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (24h)	1
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (22h)	1



Avant de passer aux réponses orales, Monsieur BUREL souhaite poser une question à Madame SIBIEUDE.

« Madame SIBIEUDE, expliquez-moi comment se fait-il que tous les nouveaux élus du CMJ se sont vus abonnés à votre Newsletter sans aucune autorisation ni action de leur part ?.

Dans le cadre de la Loi Informatique et Liberté, je souhaiterais que vous me fassiez parvenir leur demande d'inscription.

Je vous en remercie. »

Monsieur le Maire intervient ensuite en réponse au courrier de Monsieur CHASTAING du 3 janvier 2017 pour le Groupe « Clapiers Durable et Participatif », ainsi qu'au courrier de Madame PAGES en date du 30 novembre 2016 pour le Groupe « Faire réussir la Gauche au service des Clapiérois » et enfin au courrier de Madame SIBIEUDE en date du 19 décembre 2016 pour le Groupe « Changeons d'Air ».

Ces courriers concernent le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de mettre en place une commission extraordinaire de révision du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Il précise que cette Commission travaillera à la consolidation du présent Règlement Intérieur qui avait été voté en avril 2014.

Il propose que cette Commission soit composée des représentants de chaque groupe de l'opposition et de 6 élus de la majorité qui seront désignés prochainement.

Il demande à Madame PEY, Directrice Générale des Services et à Monsieur Thomas VALERO, Collaborateur de Cabinet de participer à ces travaux. Une convocation sera adressée aux intéressés prochainement pour travailler ensemble un nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer que pendant la période de travaux de cette Commission, le Règlement Intérieur actuel demeurera la règle.

Monsieur le Maire indique que Madame PAGES avait posé une question, lors du dernier Conseil, à laquelle il n'avait pas fini de répondre. Du fait de son absence, il lui répondra au prochain Conseil.

❖ **Pensez-vous programmer la réalisation de la piste cyclable du chemin de la Plaine qui permettrait un parcours plus court, plus agréable et plus sécurisé entre le Village et les Fidjis, les Tongas, les Samoa, tout en réduisant l'utilisation de la voiture ?**

Monsieur le Maire fait la réponse suivante :

Dans la mesure où la compétence voirie a été transférée à la Métropole, la voirie mixte actuelle autorise la circulation de véhicules motorisés et de vélos. Une circulation partagée sera envisagée.

De même, la voirie n'a pas le calibre nécessaire pour réaliser, pour l'heure, des voies cyclables.

Monsieur CHASTAING intervient et signale que cette question est une question orale qu'il a reposée dans le sens où les dernières questions orales remplacent les écrits antérieurs.

Monsieur le Maire précise qu'il reprend les questions orales 1 et 2 posées lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2016 et auxquelles il n'avait pu répondre.

Monsieur CHASTAING tient à faire remarquer que ces 2 questions n'en font en fait qu'une seule.

Monsieur le Maire passe ensuite à la troisième question.

❖ **Interdiction de l'utilisation des pesticides par la Commune et Charte FREDON**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte votée le 22 juillet 2015 interdit aux collectivités territoriales d'utiliser des pesticides à compter du 1^{er} janvier 2017.

Quelles dispositions avez-vous pris concernant l'application de cette réglementation, notamment au niveau du contrat d'entretien du stade pelousé communal, et quelles conclusions en tirez-vous concernant la convention signée avec la FREDON ?

Monsieur le Maire fait la réponse suivante :

Nous nous mettons en conformité avec la loi.

Concernant le stade, depuis 2016, notre consommation de produits pesticides a laissé une très large place aux méthodes alternatives, notamment le regarnissage pour étouffer les mauvaises herbes.

Monsieur le Maire informe Monsieur CHASTAING que ne l'ayant pas informé que les dernières questions annulaient les précédentes, il répondra aux autres questions orales posées lors du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h20